



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 18 JUN 2025

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 18 juin 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	10	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine VIEILLEFOSSE

DELIBERATION N°7

BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE L'ERRD 2024

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2024 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet d'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2024 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, l'état réalisé des recettes et des dépenses 2024 du budget annexe des résidences autonomie présente les résultats suivants :

Réalisations 2024

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	752 283,90	752 283,90	0,00
Section d'investissement	4 443,29	53 895,18	49 452,37
Total	756 726,29	806 178,18	49 452,37

Restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-
Total	-	-	-

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	752 283,90	752 283,90	0,00
Section d'investissement	4 443,29	53 895,18	49 452,37
Total	756 726,29	806 178,18	49 452,37

Cet état réalisé des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées et réalisées ainsi :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CA / CA Montants	Variation de CA / CA %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	165 100,00	165 016,75	251 200,00	238 065,62	256 800,00	216 573,49	84,34 %	-21 492,13	-9,03 %
012 CHARGES DE PERSONNEL	210 000,00	202 985,73	240 940,00	188 252,85	255 940,00	255 383,73	99,78 %	67 130,88	35,66 %
016 DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE	278 383,24	264 051,06	276 748,47	276 747,86	281 332,00	280 326,68	99,64 %	3 578,82	1,29 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	653 483,24	632 053,54	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	94,74 %	49 217,57	7,00 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE									
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses de fonctionnement	653 483,24	632 053,54	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	94,74 %	49 217,57	7,00 %

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 752 283,90 €, en hausse de 7 % par rapport à 2023.

Les postes les plus importants en dépenses de fonctionnement sont :

- Les loyers versés pour les trois résidences : 235 910,05 €,
- Les frais de personnel : 255 383,73 €,
- Les fluides : 174 989,22 € et l'eau : 26 185,38 €,
- Les réparations et entretien : 15 322,43 €,
- Les frais de rénovation des appartements : 1 841,76 €,
- Les frais de nettoyage des locaux : 10 222,65 €

A ces dépenses s'ajoutent les amortissements pour un montant de 17 831,68 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées de cette manière :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	390 000,00	385 662,73	336 600,00	376 120,89	375 000,00	375 257,25	100,07 %	-863,64	-0,23 %
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	260 104,34	242 687,49	428 909,47	322 081,45	415 693,00	371 483,28	89,36 %	49 401,83	15,34 %
019 PRODUITS FINANCIERS	3 379,00	3 703,32	3 379,00	4 863,99	3 379,00	5 543,37	164,05 %	679,38	13,97 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	653 483,34	632 053,54	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	94,74 %	49 217,57	7,00 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	3 379,00	3 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	656 862,34	635 432,54	768 888,47	703 066,33	794 072,00	752 283,90	94,74 %	49 217,57	7,00 %

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées pour le même montant que les dépenses de fonctionnement à savoir 752 283,90 €, représentant une hausse identique de +7% par rapport à 2023.

Elles sont constituées principalement du recouvrement des loyers auprès des locataires, pour un montant de 375 257,25 €.

La subvention d'équilibre versée par le CCAS au budget annexe des résidences autonomie a augmenté de 15,34% avec un montant de 371 483,28 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
001 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
021 REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	3 000,00	1 224,77	3 000,00	334,53	3 000,00	1 064,29	35,48 %	729,76	218,14 %
022 ACQUISITION D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	25 722,77	10 587,13	34 633,84	0,00	50 275,58	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
026 AUTRES EMPLOIS	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	100,00 %	0,00	0,00 %
Total des dépenses d'investissement	32 101,77	15 190,90	41 012,84	3 713,53	56 654,58	4 443,29	7,84 %	729,76	19,65 %

Au titre de l'exercice 2024, il a été réalisé 4 443,29 € de dépenses d'investissement. Il s'agit de remboursements de caution pour 1 064,29 € et d'écritures d'ordre pour 3 379,00 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
027 AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES (FCTVA)	0,00	0,00	0,00	1012,59	0,00	241,50			
029 AUTRES RESSOURCES	17 668,87	23 668,87	17 858,43	17 858,43	17 832,10	17 831,68	100,00 %	-26,75	-0,15 %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
028 DETTES FINANCIÈRES	3 000,00	243,54	3 000,00	510,58	3 000,00	0,00	0,00 %	-510,58	-100,00 %
Total des recettes réelles d'investissement	20 668,87	23 912,41	20 858,43	19 381,60	20 832,10	18 073,18	86,76 %	-1 308,42	-6,75 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00					
001 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	11 432,90	11 432,90	20 154,41	20 154,41	35 822,48	35 822,48			
Total des recettes d'investissement	32 101,77	35 345,31	41 012,84	39 536,01	56 654,58	53 895,66	95,13 %	14 359,65	36,32 %

Elles sont constituées :

- de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 : 35 822,48 €
- des amortissements pour 17 831,68 € en provenance de la section de fonctionnement
- du FCTVA pour 241,50 €

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés dans l'état réalisé des recettes et des dépenses 2024 du budget annexe des résidences autonomie et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M 22
Document de référence	- état réalisé des recettes et des dépenses 2024 – budget annexe des résidences autonomie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1 - Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2024	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2024	13 629,89
Résultat antérieurement reporté	35 822,48
Résultat de clôture 2024	49 452,37

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 – Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2024 sur le budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2025.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Catherine VIELLEFOSSE
Secrétaire de séance



C. Vieillefosse

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique

24 JUIN 2025

Fait à Joinville-le-Pont le

télétransmis au contrôle de
légalité le :

24 JUIN 2025



